République Démocratique du Congo ORDRE NATIONAL DES AVOCATS



## CIRCULAIRE N°005/06//2022 DU 11JUIN2022 RAPPORTANT LA CIRCULAIRE RELATIVE A LA RETROCESSION A L'ONA DES 22% DES FRAIS DE PARTICIPATION AU TEST D'ADMISSION AU BARREAU

Par sa recommandation du 4 juin 2020, la Conférence des Bâtonniers tenue à Kolwezi, dans la Province du Lualaba, a proposé que soit rapporté la circulaire portant sur la rétrocession à l'Ordre National des Avocats de 22% des frais de participation au test d'admission au Barreau.

Prenant en compte ladite recommandation et afin d'affirmer le principe d'autonomie et de maitrise du tableau, est rapportée la circulaire portant sur les 22% des frais des tests.

Ainsi fait à Kinshasa, le 11/06/2022.

LE BATONNIER NATIONAL Michel SHEBELE MAKOBA

Siège: 3825, avenue Haut Commandement (croisement avec av. des Palmiers)/Kinshasa-Gombe
Tél. Secrétariat: 0998341605 Facebook –LinkedIn – Twitter: Ordre National des Avocats.

E-mails: onavocatsrdo@gmail.com cno\_cd@yahoo.fr – Site web. et. Blog: https://cna-rdc.bloaspot.com
Numéro compte: RAWBANK: 01000094302-19 – Ordre National des Avocats.